



AVENANT DE SUBSTITUTION DE PRESTATAIRE

URBACORSE – ALPICITE ou AUE de Corse

Entre :

1. **La Communauté de communes du Celavu Prunelli**, représentée par M. Noël-Dominique LIVRELLI, Président, dûment habilité par délibération du Conseil communautaire en date du, ci-après dénommée « la Communauté de communes » ;
2. **Le Bureau d'études Urbacorse**, représenté par Mme Odile MERELO, gérante, ci-après dénommé « le Prestataire initial » ;
3. **Le Cabinet Alpicité**, SARL, dont le siège est situé, représenté par M. Nicolas BREUILLOT, gérant, ci-après dénommé « le Nouveau Prestataire » ;

ou

4. **L'agence de l'urbanisme et de l'environnement de la Corse**, dont le siège est situé, représentée par XXXXXXX, ci-après dénommé « le Nouveau Prestataire »

Préambule :

Vu le marché n° conclu le entre la Communauté de communes et le bureau d'études Urbacorse pour (objet du contrat) ;

Vu la cessation d'activité annoncée par le bureau d'études Urbacorse, entraînant une impossibilité d'exécution du marché ;

Vu l'accord du cabinet Alpicité / de l'agence de l'urbanisme et de l'environnement de la Corse (AUE) pour reprendre les missions non réalisées ;

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 – Objet

Le présent avenant a pour objet de substituer le cabinet Alpicité au bureau d'études Urbacorse en qualité de titulaire du marché n° relatif à

Article 2 – Substitution contractuelle

Le cabinet Alpicité / l'agence de l'urbanisme et de l'environnement de la Corse (AUE) est substitué(e) au bureau d'études Urbacorse pour l'exécution du marché susmentionné, avec effet à compter de la date de signature du présent avenant.

Le Nouveau Prestataire s'engage à poursuivre l'exécution du marché dans les conditions initiales (techniques, financières et calendaires).

Article 3 – Acceptation des parties

La Communauté de communes et le Prestataire initial consentent à la présente substitution, le Prestataire initial renonçant à toute réclamation ou recours concernant la résiliation partielle de ses engagements.

Article 4 – Dispositions inchangées

Toutes les autres stipulations du marché initial demeurent inchangées.



Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/07/2025

Publication : 25/07/2025

Pour l'autorité compétente par délégation



Fait à, le, en trois exemplaires originaux.

Signatures :

Pour UrbaCorse

La Gérante

Pour la Communauté de
communes

Le Président

Pour Alpicité / l'agence de
l'urbanisme et de
l'environnement de la Corse

Le représentant
